Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Reprise/Report de scolarité interrompue à cause des mesures Covid

---
Par quaateuh

Bonjour,

J'espères ne pas me tromper de forum car ma demande de conseil concerne un service et non un bien de consommation.

Voilà, au début de l'année 2021, je me suis offert des cours de théatres à Paris.
Ensuite, suite aux mesures sanitaires, de nouvelles restrictions ont été liées à la tenue des cours qui se tenaient en présentiel.
Il était obligatoire de présenter un passe sanitaire pour accéder aux salles de cours et bien que non-vacciné et étant obligé de payer pour mes tests, je me suis conformé aux dispositions sanitaires pour accéder aux cours.
Ensuite est venu le pass vaccinal
A ce moment là, ne pouvant plus accéder du tout aux cours, je me suis rapproché de mon enseignant par SMS pour lui signifier que je n'allais plus être autorisé à accéder aux salles de cours et que je ne viendrais probablement plus.
Je me suis aussi retiré du groupe Whatsapp de la troupe.
Je me suis également rapproché de la direction par téléphone pour suggérer que je ne pouvais plus accéder aux salles de cours et que je souhaitais que ma scolarité soit reconduite, ils m'ont fait comprendre que cela n'était pas possible car ils ne font que se conformer aux mesures sanitaires.
Actuellement, le Premier Ministre a annoncé la levée du passe vaccinal pour le Lundi 14 Mars et j'ai anticipé en contactant mon enseignant et lui faire part de ma possible reprise dès cette date.
Il m'a fait comprendre que ce ne sera pas possible car cela pertuberait l'actuel calendrier du projet de cette année.

Dans le cas où la direction refuse de me rembourser la scolarité de cette année ou de reconduire ma scolarité à l'année prochaine, serait-je en droit de leur intenter une action en justice?
Car cette fois, la non possibilité de me réintégrer au projet en cours serait lié aux pertubations que cela causerait à leur calendrier et que j'aurais perdu une année de scolarité
Par ailleurs, ma scolarité n'avait été officiellement ni suspendu, ni revoquée, ni annulée.

Je vous remercies pour vos réponses à venir

Cordialement,